

Le 30 août 2007

## NOTICE DE SECURITE A L'ATTENTION DES PERSONNELS

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En ce début d'année universitaire, je souhaite attirer votre attention sur les dispositions à prendre en **cas d'incendie, d'évacuation ou d'accident majeur** pouvant survenir pendant votre présence à l'IUT.

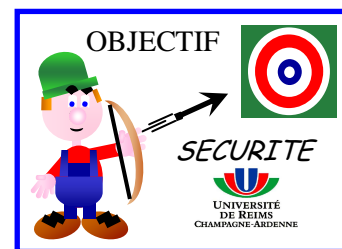
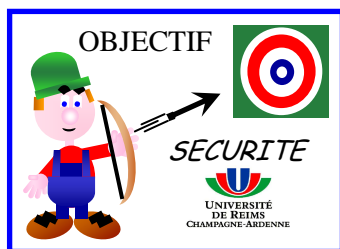
Nous devons apprendre, personnels et étudiants, les automatismes nous permettant d'évacuer les locaux rapidement ou de nous mettre à l'abri, dans les meilleures conditions.

Je vous invite donc à prendre connaissance des consignes ci-après et à repérer les lieux.

Je vous informe qu'un exercice d'évacuation obligatoire sera organisé courant septembre 2007, puis 1 fois par trimestre.

Je compte sur votre collaboration pour que ces exercices soient une réussite et contribuent ainsi à une meilleure sécurité pour tous.

Le Directeur  
Abdelaziz HAMZAOUI



## IUT DE TROYES CONSIGNES DE SECURITE *DESTINEES AUX PERSONNELS ET ETUDIANTS*

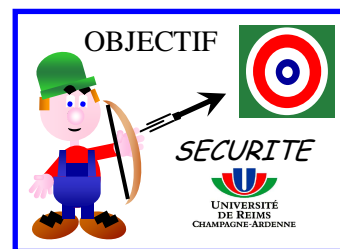
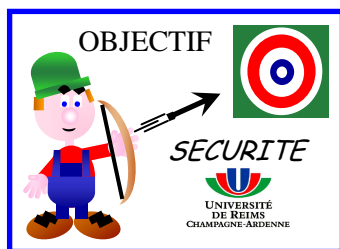
### EVACUATION

1. Lorsque l'alarme incendie se met à sonner (son modulé 2 tons transmis par des sirènes dans les locaux), l'EVACUATION des locaux doit être IMMEDIATE.
2. Evacuer rapidement mais sans paniquer :
  - Fermer les fenêtres et les portes (sans les verrouiller)
  - Ne pas utiliser les ascenseurs
  - Ne pas revenir en arrière
  - Rejoindre le point de rassemblement le plus proche
3. Si les locaux sont envahis par la fumée, SE BAISSER, l'air frais est près du sol. Mettre sur la bouche et le nez un mouchoir ou un tissu humide pour mieux respirer.
4. En cas d'impossibilité d'évacuer en raison de la fumée :
  - Rester dans la salle ou le bureau.
  - Se calfeutrer et se manifester aux fenêtres
5. Ne regagner les bâtiments que lorsque la fin de l'alerte est signalée. L'arrêt de la sirène d'alarme ne signifie pas la fin de l'alerte.

### MISE A L'ABRI

Vous êtes...	Vous devez...
Etudiants en cours – TD ou TP	<b>Rester</b> dans la salle en compagnie de l'enseignant jusqu'à la levée de l'alerte
Personnels de la bibliothèque et étudiants présents à la bibliothèque	<b>Rester</b> à la bibliothèque jusqu'à la levée de l'alerte
Personnels de l'administration centrale et de la formation continue	<b>Vous rendre</b> à la salle des actes
Personnels et étudiants n'étant pas en cours (présents à la cafétéria, dans les salles libre service, dans les couloirs, les escaliers...)	<b>Vous rendre</b> dans la salle de regroupement de la zone dans laquelle vous vous trouvez
Personnels et étudiants étant à l'extérieur des bâtiments	<b>Vous rendre</b> dans la salle de regroupement de la zone la plus proche de l'endroit dans lequel vous vous trouvez

NOTE : les étudiants et personnels ayant une formation de secouriste ou de pompier volontaire peuvent se faire connaître auprès du responsable de zone pour apporter leur assistance à la gestion de crise.



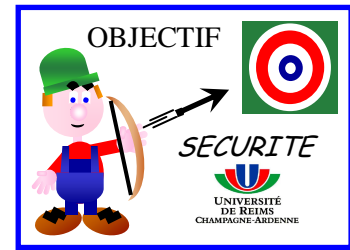
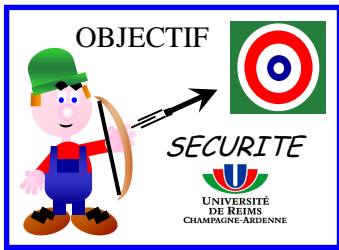
**IUT DE TROYES**  
**CONSIGNES DE SECURITE PARTICULIERES**  
**DESTINEES AUX ENSEIGNANTS PENDANT LES COURS, TD, TP**

**EVACUATION**

1. Lorsque l'alarme incendie se met à sonner (son modulé 2 tons transmis par des sirènes dans les locaux), l'EVACUATION des locaux doit être IMMEDIATE.
2. Faire évacuer rapidement les personnels et les étudiants mais sans paniquer :
  - Ne pas utiliser les ascenseurs
  - Ne pas revenir en arrière
  - Rejoindre le point de rassemblement le plus proche
3. VERIFIER que toutes les personnes présentes dans le secteur ont évacué. FERMER portes et fenêtres.
4. Si les locaux sont envahis par la fumée, SE BAISSER, l'air frais est près du sol. Mettre sur la bouche et le nez un mouchoir ou un tissu humide pour mieux respirer.
5. En cas d'impossibilité d'évacuer en raison de la fumée :
  - Rester dans la salle.
  - Se calfeutrer et se manifester aux fenêtres
6. Arrivé au point de rassemblement VERIFIER que tous les étudiants sont présents et signaler toute absence.
7. N'autoriser les personnels à regagner les bâtiments que lorsque la fin de l'alerte est signalée. L'arrêt de la sirène d'alarme ne signifie pas la fin de l'alerte.

**MISE A L'ABRI**

1. L'information de mise à l'abri est transmise ORALEMENT par les responsables des zones de contrôle, et par l'intermédiaire d'une Fiche alerte.
2. L'ensemble du groupe doit rester dans la salle de cours jusqu'à nouvel ordre (même si l'alerte se poursuit au-delà de l'heure de fin de cours !)
3. Transmettre au responsable de zone l'effectif présent dans la salle et la liste des absents
4. Nommer une personne chargée de la navette avec la zone de contrôle
5. Gérer l'attente (en poursuivant le cours par exemple)
6. En cas de nécessité pour un étudiant d'aller aux toilettes : Il doit être accompagné et il doit réintégrer la salle au plus vite
7. En cas de problèmes importants, transmettre l'information à la zone de contrôle via la navette ou si possible par téléphone (secrétariat du département correspondant).



## Plan d'évacuation et de regroupement 2007 - 2008 IUT de Troyes

